

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fritznel Cazeneuve

<https://www.cadre21.org/membres/2ad6732b6da2eed656163d31>

Date d'obtention : 2024-01-26 17:27:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet aux intervenants en milieu scolaire d'entamer des démarches afin de protéger la victime et diminuer la propagation des images à caractère sexuel.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux intervenir dans une situation de sexto et mieux accompagner les victimes

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne pas voir les images et ne pas influencer l'élève durant l'interrogatoire puisque l'objectif n'est pas de mettre des mots dans sa bouche